

Société Civile Professionnelle
Jean Pierre LAMARQUE & Sophie DELPECH & Nicolas SIMON
Commissaires de Justice Associés
BP 50075
31772 COLOMIERS CEDEX

Téléphone : 05 61 78 80 90
Télécopie : 05 61 78 65 35

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'an deux mille vingt-quatre et le deux août

A LA DEMANDE DE :

Madame XXX TOULOUSE, de nationalité française, demeurant à (31600) MURET, 63 Rue
André Ampère,

Laquelle élit domicile et constitue pour avocat, Maître Alexandra BOULOC,
demeurant à (31400) TOULOUSE, 28 Avenue Marcel Langer,

Je soussignée Maître Sophie DELPECH, Commissaire de Justice Associée de la
Société Civile Professionnelle « Jean Pierre LAMARQUE & Sophie DELPECH &
Nicolas SIMON », titulaire d'un Office de Commissaires de Justice à la résidence de
COLOMIERS (Haute-Garonne), y domiciliée en cette qualité, 21, allée du Val d'Aran,

EN VERTU :

D'un jugement contradictoire en premier ressort rendu par le Tribunal judiciaire de
Toulouse en date du 06/03/2024 signifié à avocat le 24/04/2024 portant au greffe le numéro
15/26032,

D'un jugement rectificatif réputé contradictoire en premier ressort rendu par le
Tribunal judiciaire de Toulouse en date du 11/04/2024 signifié à avocat le 24/04/2024 portant
au greffe le numéro 24/01686,

D'un jugement réputé contradictoire en premier ressort rendu par le Tribunal judiciaire
de Toulouse en date du 11/07/2023, portant au greffe le numéro 15/26032, signifié à avocat
le 23/07/2024,

D'un jugement rectificatif réputé contradictoire en premier ressort rendu par le
Tribunal judiciaire de Toulouse en date du 01/12/2023, portant au greffe le numéro
23/04849, signifié à avocat le 23/07/2024,

Lesdits jugements ayant été signifiés aux parties.

REQUIS à l'effet de dresser Procès-Verbal de Description du bien immobilier
sis à :

(31750) ESCALQUENS, 18 avenue de la Gare, cadastré section ZK, Numéro
367,

Ledit bien avec toutes les appartenances et dépendances qui y sont rattachées tant
par nature que par destination, sans aucune exception ni réserve, appartenant à :

Madame X

Madame X

Monsieur X

Monsieur X

Dont la requérante poursuit la licitation,

Déférant à cette réquisition, je me suis rendue ce jour à (31750) ESCALQUENS,
18 avenue de la Gare, au-devant de l'ensemble immobilier figurant au cadastre de ladite
commune comme ci-dessus indiqué, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée
des biens et droits immobiliers qui y sont situés :

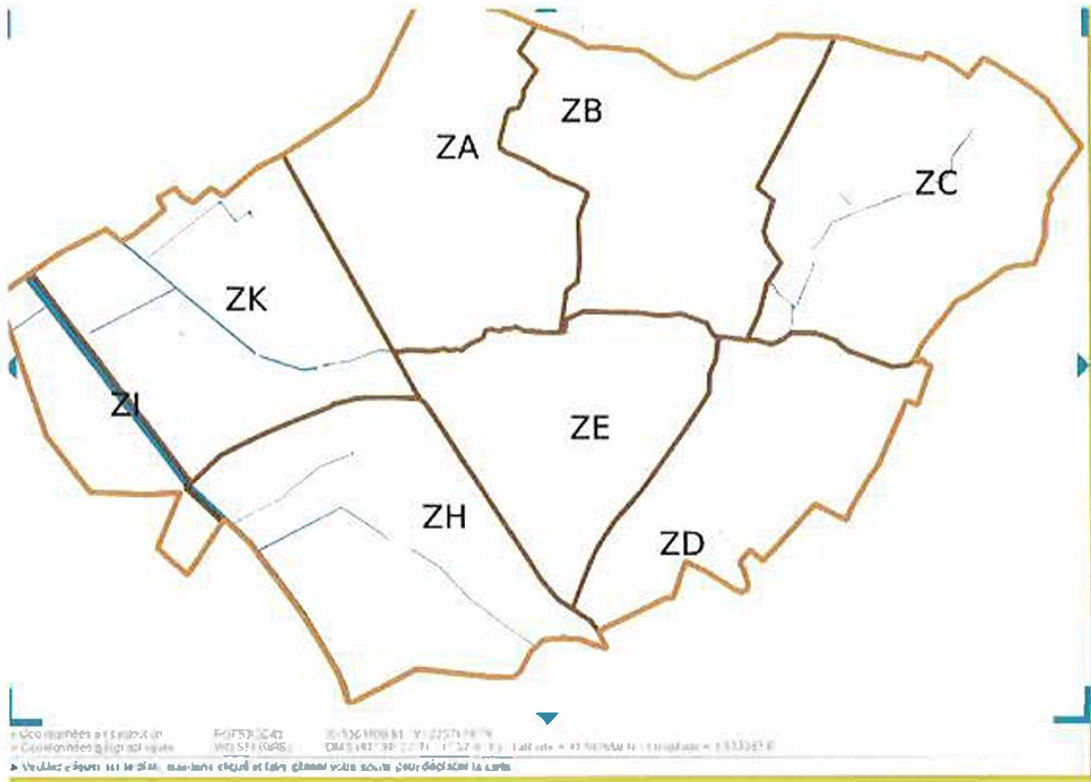
En présence de :

- Monsieur X Diagnostiqueur,
SARL CEFAA EXPERTISE missionnée pour mesurer la superficie de la partie privative
d'un lot ou d'une fraction de lot, afin de se conformer aux dispositions de l'article R 322-
2 1° et R 322-3 du code de procédure civile d'exécution,
Requis de signer : A satisfait sur l'Original

I - DESCRIPTION DES LIEUX, COMPOSITION, SUPERFICIE :

Ci-dessous reproduit le plan cadastral de la parcelle ci-dessus énoncée, extrait du site CADASTRE.GOUV.





Ci-dessous reportées, deux images extraites du site GOOGLE MAPS :





L'immeuble est situé sur la commune de (31750) ESCALQUENS, dans le département de la Haute-Garonne, en région Occitanie, à environ 25 kilomètres de Toulouse.

L'immeuble se trouve à environ 1,9 kilomètre du cœur de la commune, laquelle est dotée de tous commerces de proximité, d'établissements scolaires et d'installations sportives notamment (...).

Il s'agit d'une parcelle en herbe plus ou moins dense, sur laquelle se trouvent un bâtiment agricole et un bâtiment en ruine.

Photographies 9 à 11 et 22 à 24.

On y accède depuis l'avenue de la Gare par un chemin de terre.

Côté gauche, il existe un bâtiment agricole constitué d'une structure métallique. La couverture de la toiture se compose de tôles de type fibrociment.

Ce bâtiment est ouvert sur les faces sud et est, en partie ouvert sur la face nord et fermé par un mur érigé de briques sur la face ouest.

Des balles de foin y sont stockées.

Photographies 1 à 8.

Côté droit, se trouve un imposant bâtiment en ruine envahi et recouvert de végétation.

Photographies 12 à 21.

Ci-dessous reproduite l'attestation établie par la SARL CEFAA EXPERTISE comportant la mention de la superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, afin de se conformer aux dispositions de l'article R 322-2 1° et R 322-3 du code de procédure civile d'exécution :

  Benoit DARNAUD Certifié n° 1122	Mention de la superficie d'un bien
	SUPERFICIE N° dossier : B240495

Situation de l'immeuble visité

18 Av. de la gare

31750 ESCALQUENS

Désignation des locaux

Bâtiment agricole comprenant :
 Terrain, Hangars, Ruine

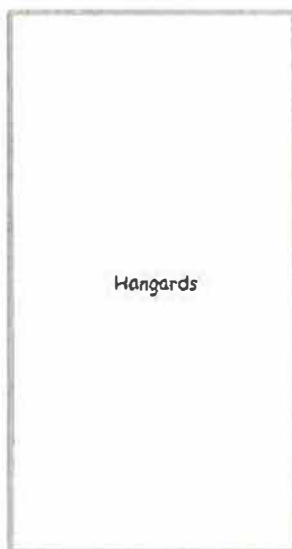
Mention de la Superficie: 210.00 m²

Désignation des locaux	Superficie (m²)	Superficie non prise en compte (m²) (<1,80 m)	Superficie non prise en compte (m²)
Terrain			
Ruine			
Hangars	210.00		
Totaux	210.00 m²	0.00 m²	00.00 m²

Propriétaire

CONSORTS X
 18 Av. de la gare
 31000 - TOULOUSE

SCHEMA



Nota : Document sans échelle ni mesure, non contractuel destiné au repérage des parties de l'immeuble bâti.

S'il souhaite rendre opérante une clause d'exonération de vice caché (Article 1641 à 1649 du Code Civil), ou faire valider le respect de ses obligations, le Propriétaire-vendeur, ou le Mandataire (Mandataire professionnel de l'Immobilier, ou Officier public ou ministériel assermenté) du ou des propriétaires, doit demander préalablement tous autres contrôles ou expertises qui, même non obligatoire, vise les domaines susceptibles d'être invoqués par les tiers. A défaut, seule la responsabilité du Propriétaire-vendeur sera engagée quant aux conséquences de ses propres manquements.

Fait pour information à ESCALQUENS, le 02 août 2024

Nom et prénom de l'opérateur : Mr DARNAUD Benoît

II - CONDITIONS D'OCCUPATION, IDENTITE DES OCCUPANTS, MENTION DES DROITS DONT ILS SE PREVALENT, NOM ET ADRESSE DU SYNDIC DE COPROPRIETE

Cette parcelle est louée à Madame X, indivisaire, selon ses déclarations. Cette dernière m'a préalablement autorisée à procéder aux présentes constatations.

III – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Néant

_____oOo_____

Des opérations de constatations ci-dessus, j'ai réalisé 24 clichés photographiques, annexés au présent procès-verbal. J'atteste que ces clichés n'ont pas été modifiés par un quelconque procédé technique.

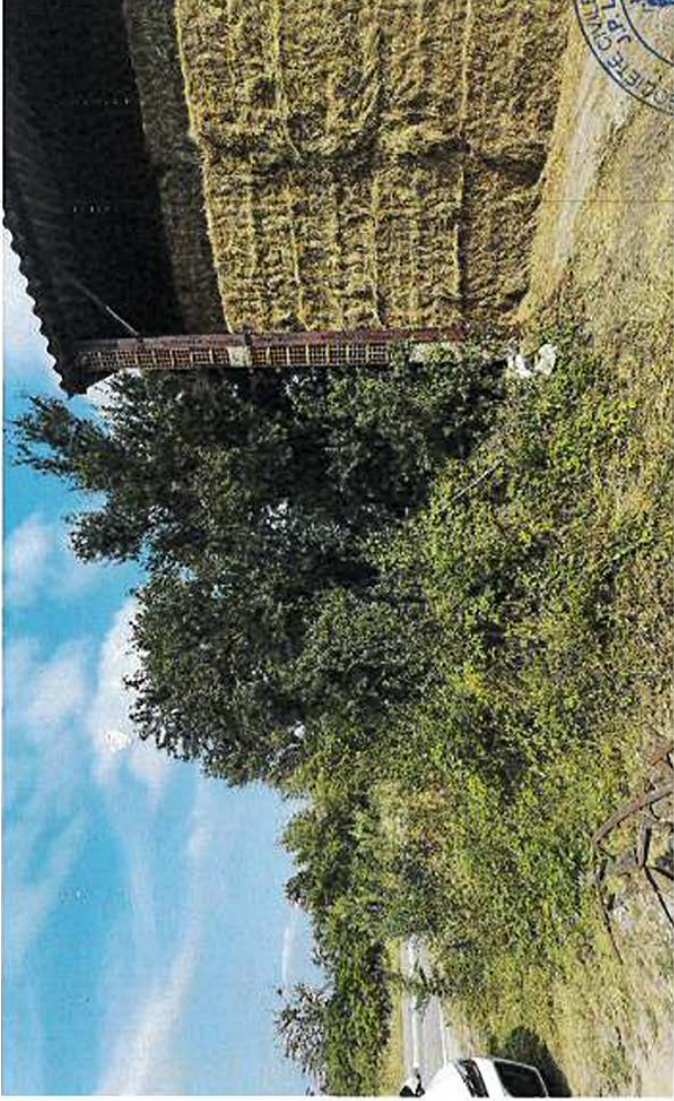
Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit rédigé sur cinq feuilles de format A4, numérotées de 1 à 9.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte, a débuté le 02 août 2024 à 12 heures 40 minutes pour se terminer le 02 août 2024 à 14 heures 15 minutes, soit pour une durée totale de 01 heures 35 minutes.

Maître Sophie DELPECH

Coût :	
Emolument (Art.444-3 C.Com)	221,36€
Emolument complémentaire (Art.444-18 C.Com).....	150,30€
Frais de déplacement	9,40€
Montant HT	381,06€
TVA 20%.....	76,21€
Montant TTC.....	457,27€





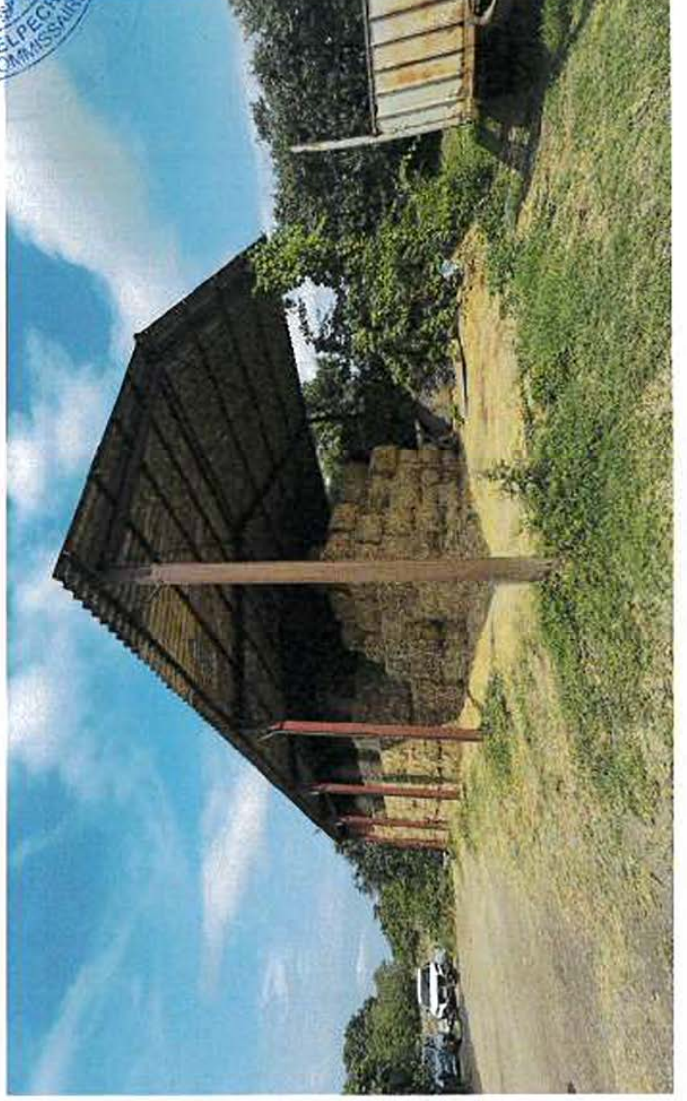
photographie (1)



photographie (2)



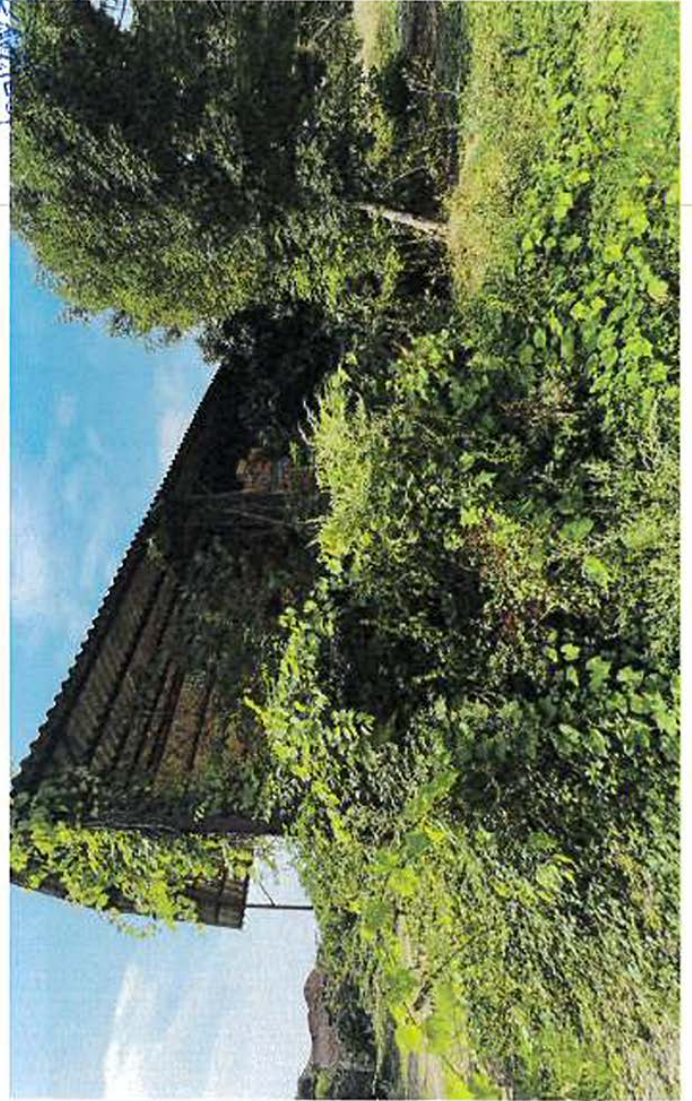
photographie (3)



photographie (4)



photographie (5)



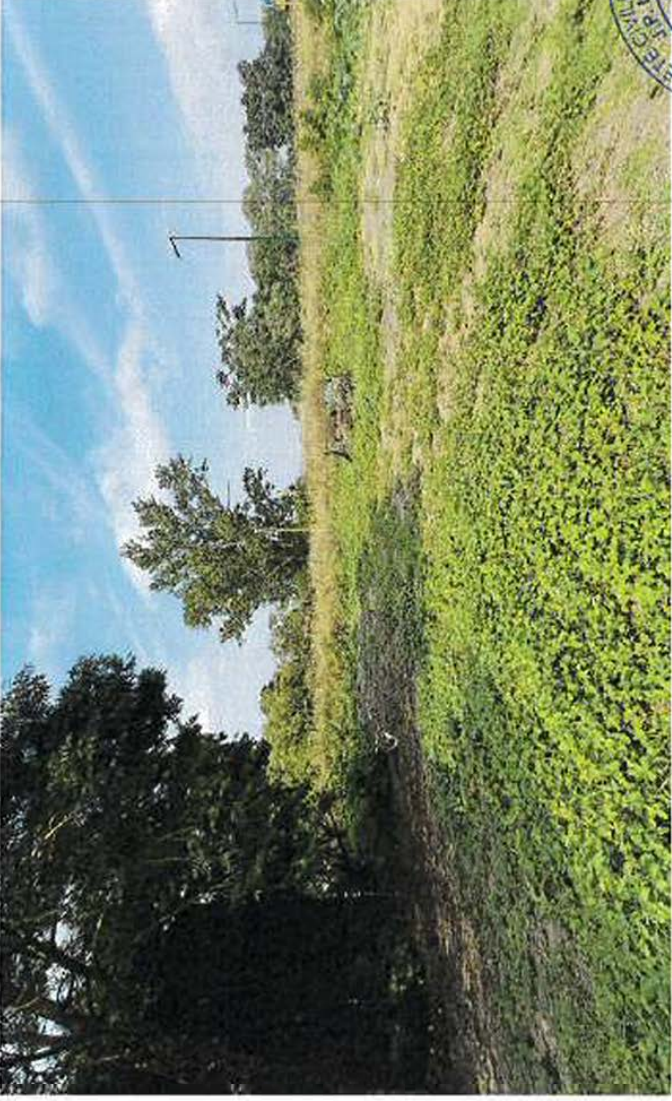
photographie (6)



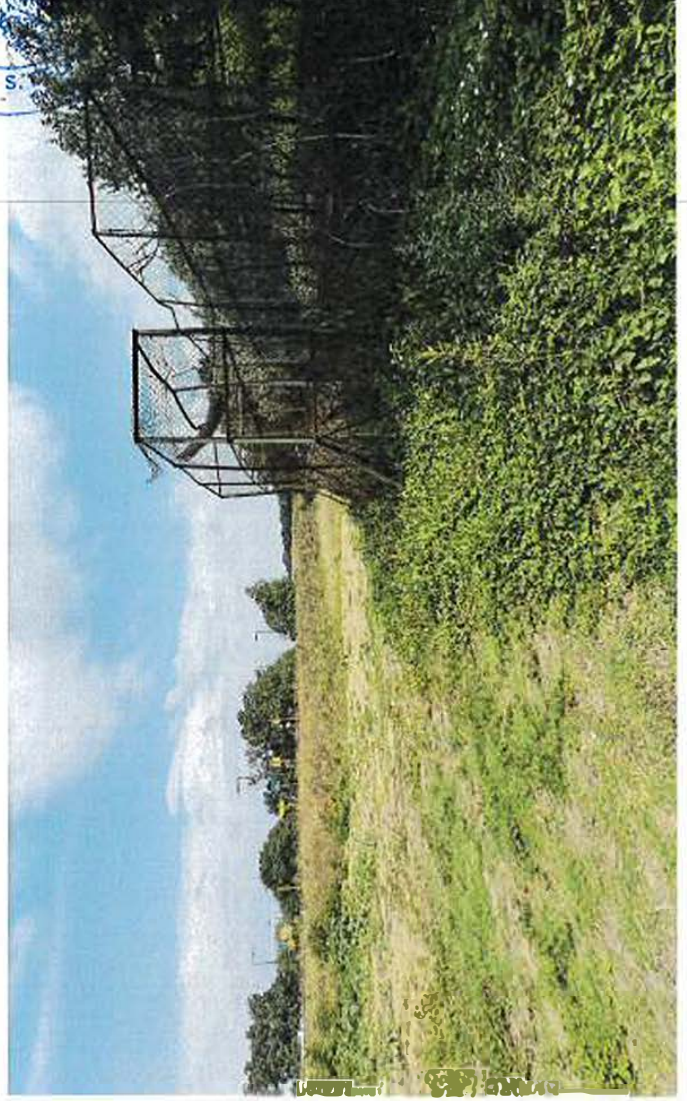
photographie (7)



photographie (8)



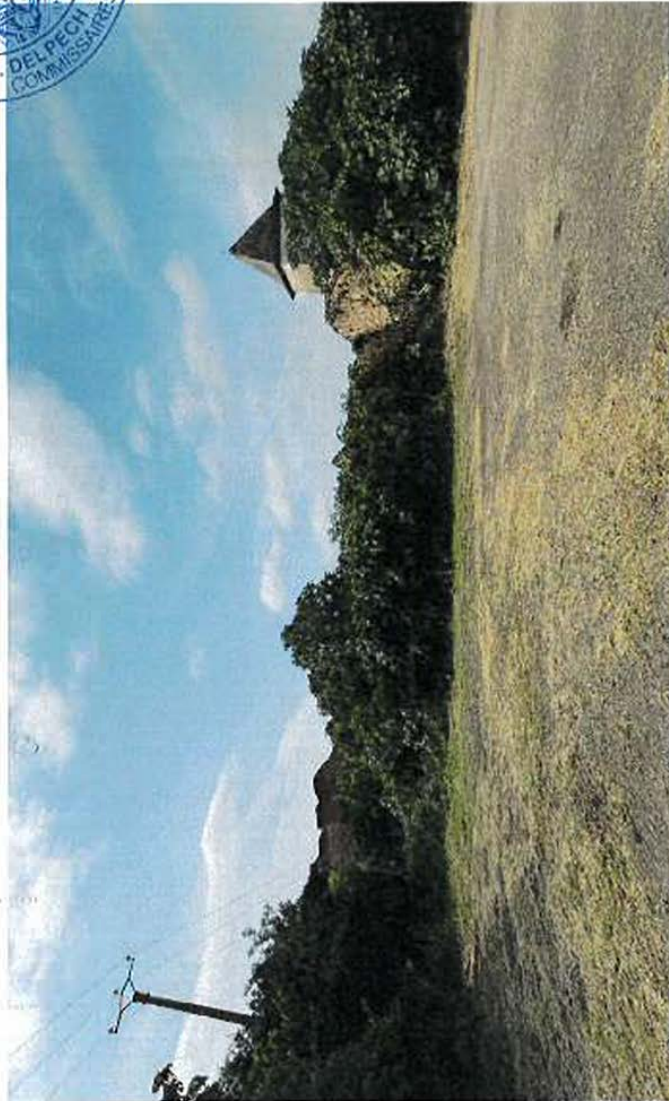
photographie (9)



photographie (10)



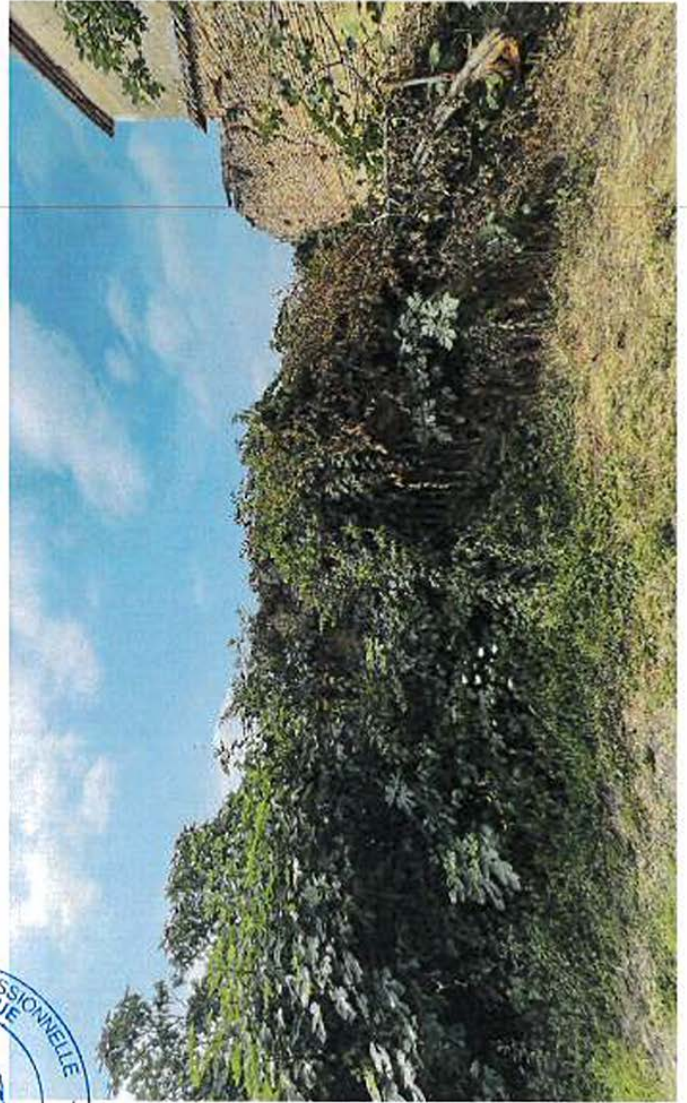
photographie (11)



photographie (12)



photographie (13)



photographie (14)



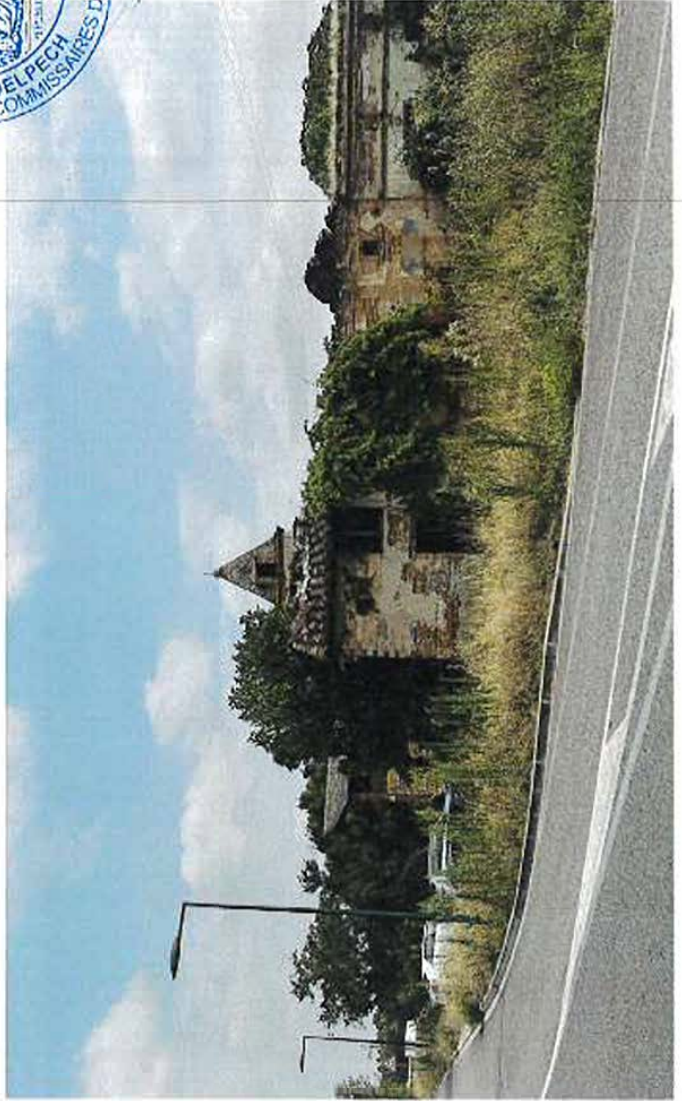
photographie (15)



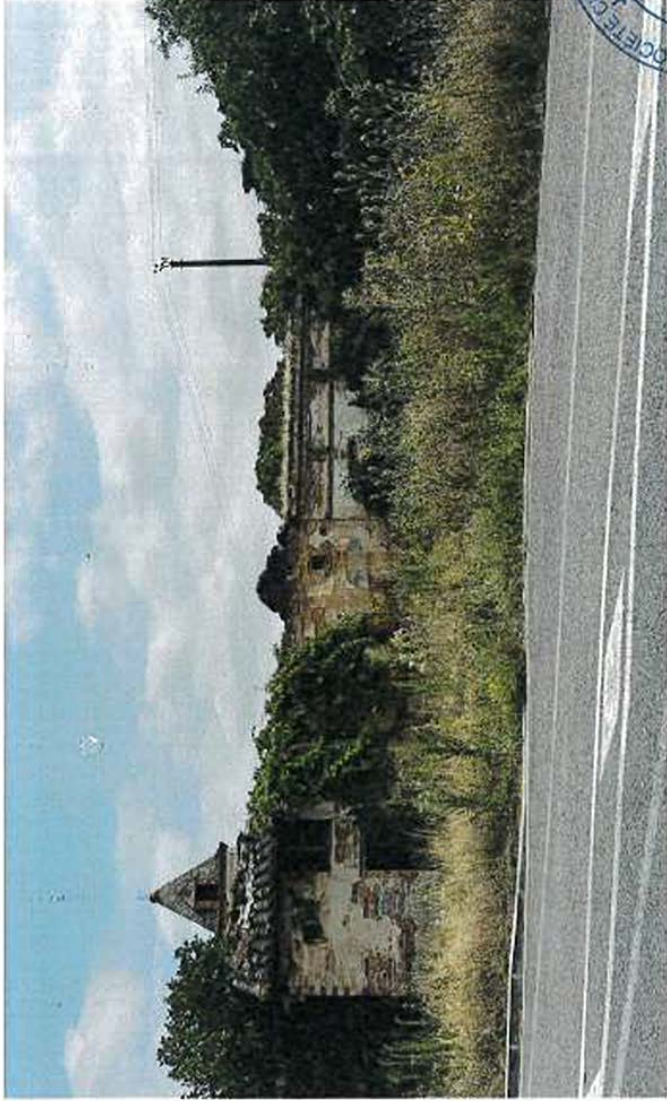
photographie (16)



photographie (17)



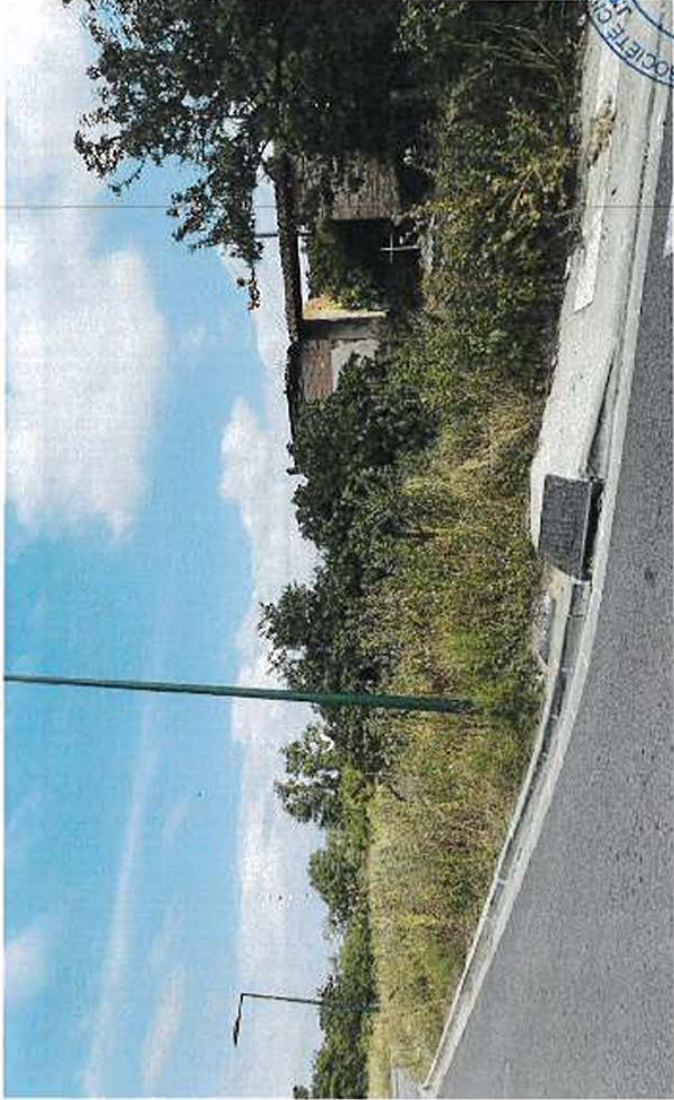
photographie (18)



photographie (19)



photographie (20)



photographie (21)



photographie (22)



photographie (23)



photographie (24)